



SAINT-PIERRE-ÉGLISE

Bulletin Municipal 2021

www.saint-pierre-eglise.fr



Que le spectacle commence !!!

SOMMAIRE

- 2 LE MOT DU MAIRE
- 3 NOTRE ÉCONOMIE LOCALE
- 4-5 COMMISSIONS
- 6-8 INFOS PRATIQUES
- 8 NUMÉROS UTILES
- 9 COVID-19
- 10 BUDGET
- 11 TRAVAUX
- 12-13 C.C.A.S.
- 14-15 URBANISME
- 16-17 RÉTROSPECTIVE 2020
- 18-19 CAC
- 20-21 ASSO SOCIO-CULTURELLES
- 22-23 ASSO SPORTIVES
- 24 CIVISME
- 25 SCOLAIRE-SOCIAL-LOGEMENT
- 26 MOT DU PRÉSIDENT DU PÔLE
- 27 HOMMAGE M. LE BOUTEILLIER
- 28 CALENDRIER 2021

Mairie

Place de l'Abbé de Saint-Pierre
50330 Saint-Pierre-Eglise
Tél. : 02 33 54 33 09
Fax : 02 33 54 09 75

Directeur de la publication
Daniel Denis,
Maire de Saint-Pierre-Eglise

Rédaction
Elus et services municipaux

Dépôt légal
1^{er} trimestre 2021

Réalisation & impression
mecatek.com Saint-Pierre-Eglise

Bulletins municipaux
FORMAT NUMÉRIQUE



www.saint-pierre-eglise.fr

LE MOT DU MAIRE



Chères Saint-Pierraises, Chers Saint-Pierrais,

C'est avec un grand plaisir que les membres du Conseil municipal et moi-même vous présentons notre bulletin municipal 2021.

Nous tenons à vous remercier, mesdames et messieurs les électeurs, de vous être déplacés aux urnes le 15 mars 2020 afin de nous permettre de continuer notre programme pour ce second mandat. Nous pensons également aux personnes inscrites sur les listes électorales qui n'ont pu venir voter pour raison de santé ou pour cause de pandémie.

Depuis la mi-mars, nous sommes toujours dans cette crise sanitaire.

Nous faisons confiance en la science et nous tenons à remercier toutes les personnes qui s'impliquent professionnellement ou bénévolement sans compter dans la lutte contre la COVID-19.

Cette année encore, la France a été meurtrie par une série d'attaques terroristes inqualifiables. Toutes nos pensées vont aux victimes et à leurs familles. Souhaitons que les valeurs républicaines de respect, de tolérance, d'humanisme, de solidarité et de partage puissent nous rassembler et nous aider à surmonter ces épreuves.

Pour notre jeunesse, nos citoyens de demain et encore plus pendant cette période difficile, nous devons rester unis et optimistes afin de garder le cap du dynamisme et du développement. Les artisans et commerçants saint-pierrais sont le poumon de la vie économique de notre commune. La crise n'est pas seulement sanitaire et sociale : l'impact sur les finances est considérable. Le plan d'accompagnement des collectivités publiques permettra de l'atténuer. Ces mesures pèseront malgré tout sur les finances de la France et sur les collectivités locales avec une baisse significative des dotations de l'Etat. Malgré ces contraintes, nous vous présenterons en mars prochain un budget sans augmentation des impôts communaux, comme c'est le cas depuis plus de dix ans.

Côté investissement, nous poursuivons avec efficacité notre programme pluriannuel de travaux d'aménagement. Les subventions validées par nos cofinanceurs que sont l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et la Communauté d'agglomération Le Cotentin nous permettent d'investir afin de rendre toujours plus dynamique et attractive notre commune. Notre projet est de continuer à aménager notre cadre de vie en sécurisant nos déplacements, dans une démarche écoresponsable.

L'un des porteurs d'optimisme se trouve également être le mouvement associatif. Je tiens à remercier vivement tous les bénévoles qui par leur dévouement, leur efficacité et leur abnégation contribuent à notre bien-être et participent au lien social fondamental pour la vitalité de la commune. Pendant cette crise sanitaire, les salariés ou bénévoles des associations n'ont malheureusement pu assurer leurs cours, animations, entraînements, répétitions ou sorties en groupe dans nos beaux chemins. Nous espérons tous que les activités reprendront rapidement.

En ce début d'année, je tiens au nom du conseil municipal, des membres du centre communal d'action sociale et de l'ensemble du personnel communal, que je remercie pour son dévouement, à vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021. Que vos projets et vos rêves se réalisent et que votre santé et celle de vos proches vous permettent de profiter pleinement de la vie.

Daniel DENIS



Commune de
Saint-Pierre-Eglise

Je soutiens mes commerces de proximité

**Notre soutien ne se limite pas aux commerçants :
il s'adresse également aux artisans
et à tous les acteurs économiques.**

Pour vos achats et travaux, faites le choix de la proximité !



www.saint-pierre-eglise.fr

TROMBINOSCOPE



Daniel Denis
Maire



Roland Guérard
1^{er} adjoint



Marie-Joëlle Leclerc
2^{ème} adjointe



François Mardoc
3^{ème} adjoint



Isabelle Mabire
4^{ème} adjointe



Stéphane Le Baron
5^{ème} Adjoint



Sophie Morel
Conseillère municipale



Ludovic Laronche
Conseiller municipal



Véronique Franke
Conseillère municipale,
vice-présidente du CCAS



Jean-François Dubost
Conseiller municipal



Charlotte Costard
Conseillère municipale



Rémy Travers
Conseiller municipal



Élodie Le Bigot
Conseillère municipale



Thierry Porée
Conseiller municipal



Anne Billet
Conseillère municipale



Ludovic Cabart
Conseiller municipal



Anne-Laure Papon
Conseillère municipale



Yves Planque
Conseiller municipal



Sophie Duplessis
Conseillère municipale

Commission Finances, Développement économique

Élu référent : Daniel DENIS

Membres : Marie-Joëlle LECLERC, François MARDOC, Rémy TRAVERS, Roland GUÉRARD, Stéphane LE BARON

Commission Travaux, Voirie et réseaux, Fleurissement

Élu référent : Roland GUÉRARD

Membres : Ludovic LARONCHE, Marie-Joëlle LECLERC, Sophie MOREL, François MARDOC, Yves PLANQUE, Élodie LE BIGOT

Commission Marché municipal, Cimetière, Cérémonies

Élu référent : Marie-Joëlle LECLERC

Membres : Ludovic LARONCHE, Sophie MOREL, Isabelle MABIRE, Stéphane LE BARON

Commission Urbanisme, PLUi

Élu référent : François MARDOC

Membres : Ludovic LARONCHE, Sophie MOREL, Roland GUÉRARD, Stéphane LE BARON

Commission Sport et Jeunesse

Élu référent : François MARDOC

Membres : Ludovic LARONCHE, Véronique FRANKE, Yves PLANQUE, Anne BILLET

Commission Scolaire, Social, Logement, Santé

Élu référent : Isabelle MABIRE

Membres : Marie-Joëlle LECLERC, Élodie LE BIGOT, Véronique FRANKE, Anne BILLET, Ludovic CABART, Thierry PORÉE, Rémy TRAVERS

Commission Culture, Communication, Patrimoine

Élu référent : Stéphane LE BARON

Membres : Véronique FRANKE, François MARDOC, Marie-Joëlle LECLERC, Jean-François DUBOST, Sophie DUPLESSIS

Commission Environnement, Propreté, Qualité de vie

Élu référent : Stéphane LE BARON

Membres : Jean-François DUBOST, Isabelle MABIRE, Charlotte COSTARD, Anne-Laure PAPON, Yves PLANQUE, Roland GUÉRARD

Commission Subventions

Élu référent : Daniel DENIS

Membres : Ludovic CABART, Isabelle MABIRE, Jean-François DUBOST, Thierry PORÉE, Rémy TRAVERS

PERSONNEL COMMUNAL

Direction : Stéphanie Gogibu

Finances, Ressources humaines : Christine Legrand

Accueil, état-civil, population : Sylvie Morel

Urbanisme, scolaire : Ludivine Gandon

Responsable de la bibliothèque : Catherine Matelot

ATSEM : Stéphanie Jean, Gwendoline Cauchois-Lemière,

Marion Lefèvre

Aides de cuisine au réfectoire : Laëtitia Doucet et Annie

Travers

Surveillance et accompagnement du repas : Émélie

Lechevalier, Angéline Lejeune, Dorothee Matteoli,

Maryline Jannet

Apprenti petite enfance : Justine Fossey

Électricité : Hervé Lefauqueur

Menuiserie, peinture : Matthieu Legendre

Espaces verts, travaux de voirie : Jean-Louis Vallognes,

Arnaud Leclère

Entretien de voirie, marché et surveillance de la voie

publique : Éric Legoupil

Entretien Grandes Halles, réfectoire : Nadine Denis

Entretien école, tennis, réfectoire : Maryline Laronche

Entretien écoles, sanitaires, réfectoire : Corinne Morel

Entretien école, tennis, cantine : Maryline Laronche

Entretien salle omnisport : Catherine Matelot

Entretien école, cantine : Anne-Marie Planque

INFOS PRATIQUES

■ LA MAIRIE

Place de l'Abbé de Saint-Pierre
50330 SAINT-PIERRE- EGLISE

Tél. : 02 33 54 33 09

Fax : 02 33 54 09 75

Email : mairie@saint-pierre-eglise.fr

Site web : www.saint-pierre-eglise.fr

Les services administratifs de la mairie sont ouverts :

- Le lundi de 8h à 12h ;
- Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 15h ;
- Le samedi de 10h à 12h en période scolaire.

La permanence du samedi est assurée par un élu.

Hors période scolaire, il est toujours possible de prendre rendez-vous avec le maire ou un adjoint.



Les démarches administratives EN CHIFFRES

AU 1^{ER} DÉCEMBRE

2019

AU 1^{ER} DÉCEMBRE

2020

ETAT-CIVIL

11 naissances hors commune
0 naissance dans la commune
8 mariages
25 décès

ETAT-CIVIL

11 naissances hors commune
0 naissance dans la commune
5 mariages
21 décès

RECENSEMENT MILITAIRE

26 recensements militaires

RECENSEMENT MILITAIRE

17 recensements militaires

URBANISME

42 certificats d'urbanisme
20 déclarations préalables
9 permis de construire

URBANISME

42 certificats d'urbanisme
20 déclarations préalables
6 permis de construire

CARTES D'IDENTITÉ

Les cartes d'identité sont délivrées par les mairies de Quettehou, Cherbourg-en-Cotentin et Valognes.

■ RECENSEMENT DÈS 16 ANS !

Dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, au consulat ou à l'ambassade de France s'ils résident à l'étranger.

Se munir d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille.



À la suite du recensement, la mairie (ou l'autorité consulaire) délivre **une attestation de recensement, à conserver précieusement** car aucun duplicata ne sera délivré (en cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez).

Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics ainsi qu'au permis de conduire avant l'âge de 25 ans.

■ FRELONS ASIATIQUES



Continuons à être vigilants face aux frelons asiatiques. Si vous êtes concerné par un nid, prévenez la mairie.

Téléphone accueil mairie : 02 33 54 33 09

NE LE DÉTRUISEZ VOUS-MÊME EN AUCUN CAS !



Frelon européen

Frelon asiatique

PERMANENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE À LA MAIRIE

Monsieur Pierre-Jean COUTURIER, conciliateur de justice, effectue une permanence à la mairie deux fois par mois, le mardi matin de 9h à 12h salle Legoubey (rez-de-chaussée). Il peut également se rendre disponible, sur demande, en dehors de ces créneaux.

Permanences du premier semestre 2021 :

12 janvier	26 janvier	2 février	23 février
9 mars	23 mars	6 avril	27 avril
4 mai	18 mai	2 juin	

Le conciliateur de justice apporte gratuitement ses conseils aux personnes physiques ou morales désireuses de trouver une solution amiable aux différends qui les opposent à d'autres personnes (problèmes de voisinage, différends entre propriétaires et locataires, différends relatifs à un contrat de travail, litiges de consommation, malfaçons, etc...).

NOUVEL OUTIL DE COMMUNICATION

Pour toujours mieux vous informer, vous alerter, la commune s'est équipée de l'application Panneau Pocket.

Gratuite pour vous, celle-ci est téléchargeable sur playstore ou appstore et vous permet d'être informés en temps réel de l'actualité de votre commune sur votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur.



LOCATION DE SALLE

Salles	Utilisateurs	Week-end	Vin d'honneur	Une journée en semaine (du lundi au jeudi)	Location de coupes	Location de vaisselle	Arrhes	Caution (1)
Grandes Halles (avec cuisine)	Commune : habitants et associations (2)	250 €	150 €	108 €	0,20 € par coupe	1,55 € par personne	20% du prix de la location	250 €
	Demi-salle	140 €	84 €	70 €				
	Hors commune : habitants et associations	400 €	200 €	200 €				
	Demi-salle	300 €	150 €	150 €				
	Location pour professionnels (3)	600 €	300 €	300 €				
	Demi-salle	400 €	200 €	200 €				

(1) En cas de perte de clé ou de dégradation du matériel et de la salle.

(2) Gratuité pour association de la commune : un week-end par an.

(3) Possibilité de forfait annuel pour professionnels, créneau de 1h à 3h par semaine : 300 €.

Réservation de la salle des Grandes Halles auprès de Mme Nadine DENIS, agent municipal au 06 88 83 80 62.



LE TRIDENT



La commune a conclu pour la troisième année consécutive un partenariat avec le Trident, scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin. Dans ce cadre, plusieurs spectacles ont été ou seront présentés à Saint-Pierre-Eglise.

Il sera possible de bénéficier d'un système de navettes pour certaines représentations qui auront lieu à Cherbourg.

En raison de la Covid-19, certains spectacles ont dû être reportés. Nous vous ferons connaître le moment venu les nouvelles dates via la presse locale, PanneauPocket ou le panneau lumineux situé devant la mairie.

Renseignements auprès de la bibliothèque municipale, tél : 02 33 23 69 06 ou du Trident, tél. : 02 33 88 55 55.



BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

Mardi : de 10h30 à 11h30 ;

Mercredi : de 9h30 à 12h et de 15h à 17h ;

Jeudi : de 16h30 à 18h30 ;

Samedi : de 10h à 12h.

Ces horaires sont modifiés l'été et pendant les fêtes de fin d'année.

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Droit d'inscription annuel pour les enfants (domiciliés dans la commune ou hors commune)	3,00 €
Droit d'inscription annuel pour les adultes domiciliés dans la commune	10,00 €
Droit d'inscription annuel pour les adultes domiciliés hors commune	12,00 €
Détérioration ou non restitution définitive de l'ouvrage (au-delà de 2 mois sans retour)	Valeur de remplacement de l'ouvrage
Perte, vol ou détérioration de la carte lecteur	2,00 €

URGENCES

MAIRIE de Saint-Pierre-Eglise : 02 33 54 33 09

SAMU : 15 (112 d'un portable)

POMPIERS : 18 (112 d'un portable)

POLICE / GENDARMERIE : 17

Dr LETERTRE-CHOPARD (Saint-Pierre-Eglise) :
02 33 54 30 05

Dr LAUNEY (Saint-Pierre-Eglise) : 02 33 54 32 06

CABINET MEDICAL (Fermanville) : 02 33 44 12 13

Docteurs CHOLET, LECOQ ou DRAGOMIR.

Dentiste Dr LEGRAND : 02 33 54 49 31

AMBULANCES DAVODET :

(Saint-Pierre-Eglise) : 02 33 54 38 97

CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN

Cherbourg-en-Cotentin & Valognes : 02 33 20 70 00

POLYCLINIQUE du Cotentin : 02 33 78 50 50

CENTRE ANTI-POISONS : 02 35 88 44 00 Rouen

02 99 59 22 22 Rennes



NUMÉROS UTILES

POLICE

D.D.S.P. de Saint-Lô : 02 33 72 68 00

(Direction Départementale de la Sureté Publique)

Commissariat de Cherbourg-en-Cotentin : 02 33 88 76 76

Commissariat de Coutances : 02 33 76 57 57

Commissariat de Granville : 02 33 91 27 50

GENDARMERIE

Gendarmerie de Saint-Pierre-Eglise : 02 33 88 42 60

Groupement de la Manche : 02 33 75 50 00

Compagnie d'Avranches : 02 33 79 48 10

Compagnie de Cherbourg-en-Cotentin : 02 33 88 74 10

Compagnie de Saint-Lô : 02 33 75 50 00

Compagnie de Coutances : 02 33 76 12 70

POLE DE PROXIMITE : standard 02 33 23 19 55

CONSEIL DEPARTEMENTAL : standard 02 33 65 55 50

D.D.P.P. : standard 02 33 72 60 70

(Direction Départementale de la Protection des Populations)

A.R.S. : standard 02 33 06 56 56

(Agence Régionale de Santé)

D.D.C.S. :

(Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

- standard : 02 50 71 50 00

- téléphone d'urgence (24H/24) : 06 25 41 21 66



Cette année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Pour rappel, la maladie est apparue en fin d'année 2019 en Chine. En France, les premiers cas apparaissent en début d'année 2020.

La pandémie provoque des annulations en série de manifestations sportives et culturelles. Le 17 mars 2020, le confinement est proclamé en France. Il a provoqué la fermeture des commerces dits «non essentiels» (restaurants, bars, fleuristes, etc...).

Autre conséquence, nos écoliers saint-pierrais ont fait l'école à la maison. Les enseignants ont tout mis en œuvre pour maintenir le programme à distance. A la réouverture, les directeurs d'écoles, les professeurs d'école et les élus ont reconfiguré les accès et les salles de classe de manière à éviter les croisements et garantir une distanciation sociale.

Sur notre commune, la priorité était également de prendre soin de nos aînés. Nous avons réactivé notre plan d'urgence en contactant les personnes vulnérables et de plus de 75 ans afin de leur proposer notre aide.

Rapidement un besoin en masques s'est fait ressentir. La commune, grâce à l'implication d'entreprises locales et de couturières bénévoles, a pu distribuer des masques à tous les habitants. Les distributions ont été effectuées par les élus dans les boîtes aux lettres ou via des journées de distribution dans les Grandes Halles.

Pour finir, l'une des autres priorités du conseil municipal était de pouvoir maintenir notre emblématique marché hebdomadaire. Nous avons pu accueillir à la fois marchands et clients sans interruption, dans le respect des règles sanitaires.

Depuis cette première vague du printemps dernier, le virus continue de faire des victimes. La période estivale a montré une baisse significative de la contamination mais la deuxième vague prévue a bien eu lieu. Restons vigilants.

Le port du masque a d'abord été rendu obligatoire sur le marché, puis dans les commerces et maintenant dans toutes les rues du bourg.

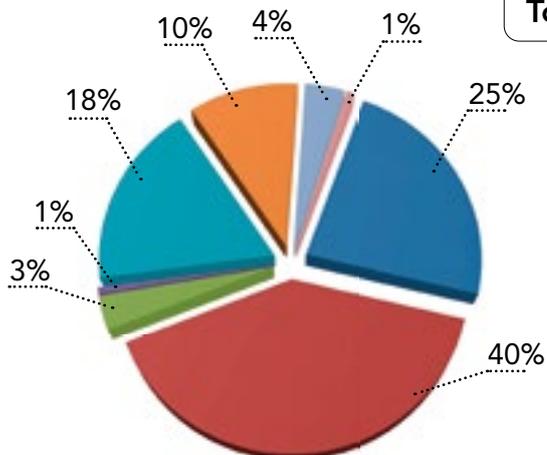


Fabrication de masques par des bénévoles. Distribution de masques à l'école primaire. Distribution de masques aux habitants.

Budget de fonctionnement 2020

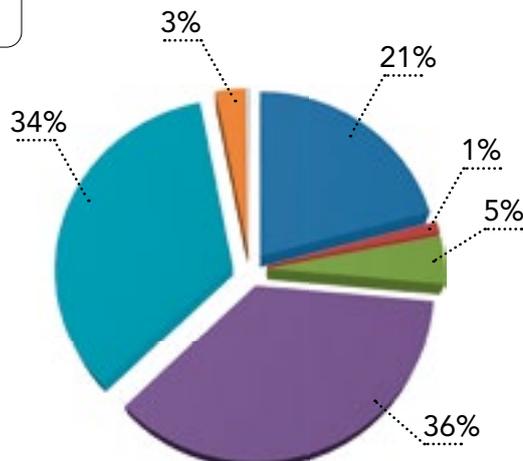
DÉPENSES

Total : 1 703 670 €



- Charges générales : 395 175 €
- Charges de personnel : 684 830 €
- Virement à la section investissement : 56 687 €
- Charges financières : 10 050 €
- Charges exceptionnelles : 303 000 €
- Charges de gestion courante : 177 530 €
- Réserve pour charge imprévue : 63 598 €
- Divers : 12 800 €

RECETTES

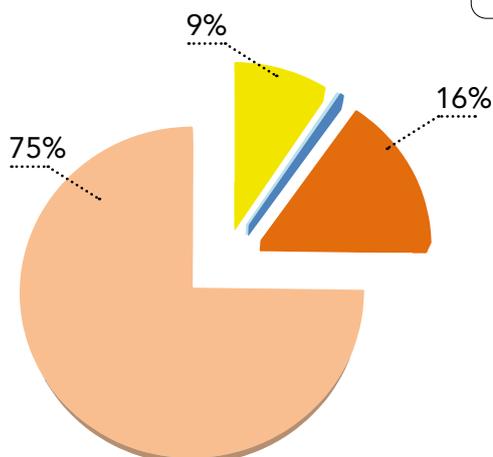


- Excédent antérieur : 354 042 €
- Baisse des charges : 18 597 €
- Produits des services : 78 000 €
- Impôts et taxes : 618 462 €
- Dotations, participations et subventions : 582 570 €
- Autres produits de gestion courante : 49 500 €
- Produits exceptionnels : 2499 €

Budget d'investissement 2020

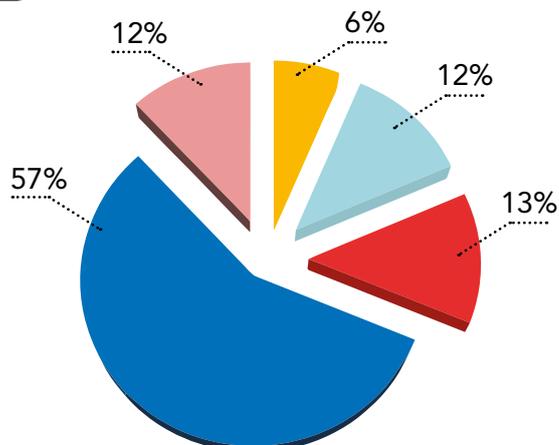
DÉPENSES

Total : 884 470 €



- Remboursement d'emprunts : 81 707 €
- Participations et créances : 1 065 €
- Subvention investissement versée : 3 700 €
- Immobilisations corporelles : 136 472 €
- Immobilisations en cours : 661 526 €

RECETTES



- Virement de la section fonctionnement : 56 687 €
- Solde d'exécution d'investissement : 106 933 €
- Dotations diverses : 112 850 €
- Subvention d'investissement : 503 000 €
- Produit des cessions : 105 000 €



■ SALLE CULTURELLE

Le confinement a imposé une interruption du chantier pendant un peu plus de deux mois. Les travaux ont repris courant mai, mais de manière ralentie en raison de mesures sanitaires draconiennes. Pour autant, le chantier touche à sa fin et l'ouverture de la salle est prévue pour le 1er trimestre 2021.



■ ÉCOLE MATERNELLE

Pour le confort des élèves et dans un souci d'économies d'énergie, le plafond d'une seconde classe de l'école maternelle a été abaissé et isolé. Les mêmes travaux pour la troisième classe sont programmés.

■ RENFORCEMENT DE RÉSEAU

Des travaux de renforcement du réseau électrique du quartier Raffoville ont été entrepris par ÉNÉDIS et le SDEM. L'agence technique départementale avait en charge la mise en place des déviations. Ces travaux ont été réalisés en même temps que ceux de la commune de Tocqueville de façon à perturber le moins possible la circulation sur cet axe très difficile à dévier.



■ INONDATIONS

Notre commune a encore été exposée à de fortes précipitations qui ont causé de nombreuses inondations. La communauté d'agglomération Le Cotentin, qui a la charge de la lutte contre les inondations sur tout le bassin de la Saire, étudie des solutions pour éviter le gonflement des cours d'eau.

■ MUR DU CHÂTEAU

La portion de mur située rue de l'Église nécessite d'importants travaux de réfection. Compte tenu de la dimension historique du site, l'Architecte des Bâtiments de France a été sollicité. Les travaux débiteront dès que le Ministère de la Culture aura donné son accord.



Le centre communal d'action sociale (CCAS) est chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la municipalité à l'échelle de son territoire. Autonome dans sa gestion, il dispose d'un conseil d'administration, dont le maire est président, et de moyens propres pour mener à bien ses missions.

Le CCAS peut réaliser des actions d'insertion pour les personnes souffrant de graves difficultés financières, des actions de soutien pour les personnes âgées isolées ou les familles aux revenus modestes ainsi que des actions sociales à destination de la jeunesse.

Une année très particulière marquée par 2 événements :

1) Les élections des membres du conseil d'administration, élus par le nouveau conseil municipal.

Membres du Conseil d'Administration élus au sein du Conseil Municipal :

Mme Véronique FRANKE, vice-présidente
M. Ludovic CABART
Mme Isabelle MABIRE
Mme Sophie MOREL
M. Thierry POREE
M. Rémy TRAVERS

Membres du Conseil d'Administration nommés par le Maire pour leur engagement dans l'action sociale :

Mme Annick ANTHOUARD
Mme Micheline BOURDET
M. Pierre CHANSON
Mme Raymonde DAMOISY
M. Luc DUJARDIN
Mme Marie-Christine SAUVEY

C'est une équipe partiellement renouvelée qui poursuit l'action menée les années précédentes, dans le même esprit et avec les mêmes intentions, sous la présidence de Daniel DENIS.

2) La Covid-19 et les contraintes sanitaires

Malgré les contraintes sanitaires, l'action du CCAS s'est poursuivie tout au long de 2020, en particulier dans sa mission d'assistance et d'aide aux personnes en difficulté.

LES ACTIONS SOCIALES 2020 prévues au dernier trimestre n'ont pu être réalisées en raison du 2ème confinement.

Cependant, le samedi **21 novembre 2020**, le CCAS renouvelait son offre de ramassage des encombrants pour les personnes seules, isolées ou sans moyen de transport.

Une équipe de 4 élus a arpenté les rues du bourg et des hameaux avec le camion de la commune.

La Covid-19 a principalement impacté le fonctionnement de l'EHPAD, comme l'explique ci-après le directeur Gaël VINCENDEAU.

■ RÉSIDENCE EHPAD L'ESPÉRANCE

La résidence accueille 68 personnes âgées dépendantes, dont une unité Alzheimer de 12 lits. Une équipe composée de 50 agents veille chaque jour à assurer un accueil chaleureux et une grande qualité de soins aux pensionnaires.

La crise sanitaire de la Covid 19 a eu un impact considérable sur la vie de la résidence en 2020 à plusieurs égards. Les résidents ont subi l'isolement en chambre et la séparation d'avec leurs proches. La vie sociale au sein même de l'établissement a été modifiée car les animations quotidiennes ont dû être limitées. Il a fallu également reporter les événements prévus pour le 20^{ème} anniversaire de la résidence. Le personnel a dû faire face à une pénurie de masques en début de crise et s'adapter au travail en flux tendus. Cet épisode fut également délicat pour les familles des résidents.

Pour autant, cette crise a mis en lumière l'engagement, le dévouement de l'équipe et la confiance des résidents et des familles envers l'établissement. Elle a aussi permis de développer des outils de communication tels que FAMILÉO (réseau social et gazettes personnalisées réalisées par les familles et distribuées aux résidents). Pour 2021, l'établissement aspire à retrouver une vie quotidienne paisible, garantissant le confort et le bien-être des résidents. Nous espérons aussi que cette année sera jalonnée d'évolutions positives. En effet, les travaux d'extension et de réhabilitation devraient débuter et l'équipe n'a pas abandonné l'idée de célébrer comme il se doit ce 20^{ème} anniversaire.

Propos de Gaël VINCENDEAU, directeur de l'EHPAD

Rappel des horaires d'ouverture du secrétariat : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Tél. : 02.33.54.33.58 - adresse mail : mr.esperance@orange.fr



L'équipe dirigeante de l'EHPAD

De gauche à droite :

Mme Mélanie Jeanne / infirmière coordinatrice ;

M. Christophe Goueslain / responsable cuisine ;

M. Jean-Michel Sevestre / infirmier ;

M. Gaël Vincendeau / directeur de la résidence.



Jeux de mémoire dans le couloir pendant le confinement.

■ DOIS-JE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX ?

Le **permis de construire** (PC) est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis.



Une **déclaration préalable de travaux** (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m². Elle permet de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

L'extension est un agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une surélévation ou de la création d'une véranda...

Cependant, en zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé, les seuils sont différents :

- vous pouvez créer jusqu'à 40 m² d'extension en déposant une DP ;
- si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire.

■ ON M'OUBLIE SOUVENT, QUI SUIS-JE ?

La construction ou l'extension, l'adjonction d'une annexe (bûcher, garage, abri de jardin...) peuvent entraîner le paiement de deux taxes : la **taxe d'aménagement** et la **redevance archéologie préventive**.

La **taxe d'aménagement** est composée d'une part départementale et d'une part communale.

- La part départementale sert à financer la protection et la gestion des espaces naturels sensibles.
- La part communale sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (routes, école...).

La **redevance archéologie préventive** permet de financer les projets archéologiques.



TABLEAU RÉCAPITULATIF

	PC	DP
Nature des demandes	<p>Constructions nouvelles dont la surface est > à 20 m²</p> <p>Extension si la surface est > 40 m²</p> <p>Changement de destination avec modification de la structure.</p> <p>Piscine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface > 100 m² • Ou > 10 m² si couverte avec une hauteur > 1,80 m <p>Reconstruction : Droit de reconstruire à l'identique si le bâtiment est détruit ou démoli depuis moins de 10 ans.</p>	<p>Changement de l'aspect extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux). • Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle. • Changer des volets (matériau, forme ou couleur). • Changer la toiture. <p>Transformation d'un garage de plus de 5 m² de surface close et couverte en une pièce de vie.</p> <p>Un abri de jardin, un barbecue, un carport, un garage si l'emprise au sol ou la surface de plancher de cette construction est supérieure ou égale à 5 m².</p> <p>Une clôture (haie, grillage, mur...) : hauteur inférieure à 1,90 m sur notre commune.</p> <p>Changement de destination sans modification de la structure.</p> <p>Piscine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface > à 10 m² et < 100 m²
Délai d'instruction	2 mois ou 3 mois si avis obligatoire de l'Architecte des Bâtiments de France obligatoire (voir zonage)	1 mois voire 2 mois si avis obligatoire de l'Architecte des Bâtiments de France obligatoire (voir zonage)
Durée de validité	3 ans renouvelables 2 fois 1 an - demande formulée avant l'expiration du PC ou DP	
Affichage	Obligatoire : 2 mois et pendant la durée des travaux	
Consultation des tiers	Pendant les 2 mois d'affichage ou 6 mois à partir de l'achèvement des travaux si le temps d'affichage n'est pas respecté.	
Caravane		Si dépôt sur le terrain > de 3 mois

➤ RÉTROSPECTIVE 2020 ➤ ➤

2020, UNE ANNÉE PARTICULIÈRE POUR NOS ASSOCIATIONS ET NOS CÉRÉMONIES.

Les confinements et mesures sanitaires qui se sont imposés ont eu un impact important sur la vie associative locale ainsi que sur les fêtes et les cérémonies habituelles. Pour cette raison, cette rubrique habituellement fournie est quelque peu allégée cette année. Les élus de la commune ont conscience des difficultés rencontrées pour l'organisation de pratiques sportives, de manifestations festives ou culturelles, d'actions d'aide à la personne. L'équipe municipale renouvelle son soutien à toutes les associations du territoire et sera à leurs côtés en 2021 pour relancer leur activité, dans le respect des consignes et de la sécurité des participants.



➤ **Vendredi 3 janvier** : les vœux du maire devant un public nombreux et les personnalités présentes : M. Jean-Michel HOULLEGATTE sénateur, Mme Sonia KRIMI députée, M. David MARGUERITTE Vice-Président de région Normandie, Mme Christine LEBACHELEY Vice-Présidente du Conseil Départemental, M. Jean LEPETIT conseiller départemental, M. Jean-Louis VALENTIN Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, Mme Nicole BELLIOU-DELACOUR Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, M. Yves ASSELINE Président du Pôle du Val de Saire et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, ainsi que plusieurs Maires des communes voisines et M. Lucien LECARPENTIER, ancien Président de la communauté de Communes.



➤ **Vendredi 08 mai 2020** a eu lieu la cérémonie du 76^{ème} anniversaire de la victoire de 1945, devant le monument aux morts. Suite aux directives gouvernementales, seulement cinq personnes participaient à cette commémoration empreinte d'une émotion particulière.

➤ **Fin juin 2020**, M. RESBEUT, enseignant de CM2 à l'école primaire, a fait valoir ses droits à la retraite après 23 ans d'exercice à Saint-Pierre-Église. Durant toutes ces années, il fut apprécié pour son humanité et son professionnalisme tant par ses élèves que par leurs parents et par la municipalité.

➤ **Mercredi 29 janvier** : c'est une tradition, vœux aux commerçants du marché ainsi que les vœux au personnel communal.

RÉTRO spective

La mairie a organisé un moment de convivialité et d'hommage à son intention, qui a réuni ses collègues, anciens collègues, élèves et anciens élèves, un instant empreint d'une belle émotion partagée. Nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite !



➤ **Mardi 7 juillet** : plusieurs membres du conseil et M. Franck AMIOT ont nettoyé le mur du cimetière envahi de lierre.



Mardi 7 juillet : réunion de quartier impasse du Tue-Vaques, avant d'entreprendre les travaux de bitumage de cette rue. La commission est allée au-devant des riverains pour connaître leurs souhaits.



Juillet/août : M. DELUEN, professeur de musique, ainsi que plusieurs jeunes musiciens du groupe Rock@gil' du collège Gilles de Gouberville ont animé à plusieurs reprises le marché hebdomadaire.



Mardi 18 août : le club de Tourlaville est venu proposer aux petits de s'initier à l'athlétisme. Une vingtaine d'enfants a pu s'adonner aux joies de la course, du saut et du lancer de précision.



Mardi 01 septembre : rentrée scolaire dans des conditions bien particulières. Masque obligatoire pour les parents aux abords de l'école.



Mardi 01 septembre : pour Denis MOREL c'était l'heure de la retraite après 42 ans de bons et loyaux services à la commune. Daniel DENIS, le Maire entouré du conseil municipal et Mme Christine LEBACHELEY, ancien maire et Vice-Présidente du Conseil Départemental, ont tenu à le remercier en présence de ses collègues, ses collègues retraités et sa famille.



Samedi 24 octobre : la municipalité organisait sa traditionnelle demi-journée citoyenne. Une quinzaine de personnes a nettoyé le pourtour de l'église, le lavoir de la Longuemarerie, les abords du bâtiment de la Longuemarerie et de l'école primaire, le parking Avenard et le square des P'tits loups.



Mercredi 11 novembre : cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918, en comité restreint pour cause de deuxième vague de Covid-19. Mme la Députée Sonia KRIMI nous a honorés de sa présence.

Une nouvelle page s'ouvre pour le Cotentin

Le Conseil communautaire du Cotentin a élu son nouveau Président, David MARGUERITTE, le 13 juillet dernier. Il exerce le pouvoir exécutif, prépare les décisions du Conseil, ordonne et prescrit les dépenses. Le Bureau communautaire, composé de Vice-Présidents, de Conseillers délégués et des Présidents de Commissions de Territoire, accompagne David MARGUERITTE dans la préparation du Conseil communautaire où les 192 élus du territoire délibèrent et votent les projets d'envergure de l'agglomération.



David MARGUERITTE
Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin



Jacques COQUELIN
1^{er} Vice-Président
Grands Projets et Politiques de Santé



Benoît ARRIVÉ
2^e Vice-Président
Développement Économique, Emploi et Insertion



Manuela MAHIER
3^e Vice-Présidente
Mer, Nautisme et Rayonnement du Cotentin



Christèle CASTEILEIN
4^e Vice-Présidente
Relations avec les Territoires, Cadre de Vie et Ruralité



Sébastien FAGNEN
5^e Vice-Président
Urbanisme, Stratégie Foncière et Politique de la Ville



Odile THOMINET
6^e Vice-Présidente
Valorisation du Patrimoine et des Équipements touristiques et de loisirs



Yves ASSELINE
7^e Vice-Président
Relations Citoyennes, Concertation et Ressources Humaines



Martine GRUNEWALD
8^e Vice-Présidente
Habitat et Logement



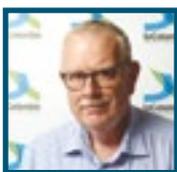
Philippe LAMORT
9^e Vice-Président
Cycle de l'Eau



Eric BRIENS
10^e Vice-Président
Finances et Patrimoine communautaire



Anna PIC
11^e Vice-Présidente
Fonds européen, Coopérations et Gens du Voyage



Jean-René LECHÂTREUX
12^e Vice-Président
Énergie, Climat et Prévention des Risques Majeurs



Edouard MABIRE
13^e Vice-Président
Collecte et Valorisation des Déchets



Arnaud CATHERINE
14^e Vice-Président
Mobilités



Nicole BELLIOU-DELACOUR
15^e Vice-Présidente
Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation



Frédéric LEQUILBEC
Conseiller délégué
Égalité des chances, Accessibilité et Administration Générale



Antoine DIGARD
Conseiller délégué
Agriculture, Circuits-Courts et Projet Alimentaire Territorial (PAT)



Sylvie LAINÉ
Conseillère déléguée
Commande Publique et Numérique



Véronique MARTIN-MORVAN
Conseillère déléguée
à la Proximité



Philippe BAUDIN
Conseiller délégué
Gestion de la Collecte des Déchets



Olivier DE BOURSETTY
Conseiller délégué à
l'Application des Droits des Sols (ADS) et à l'Aménagement Durable du Territoire



Ralph LEJAMTEL
Conseiller délégué
Prévention et Éducation à la santé



Catherine BIHEL
Conseillère déléguée
Orientation, Promotion des Formations et Vie Étudiante



Dominique HÉBERT
Président de la Commission de Territoire de Cherbourg-en-Cotentin



Alain CROIZER
Président de la Commission de Territoire du Cœur du Cotentin



Patrick FAUCHON
Président de la Commission de Territoire des Pieux



Patrick LERENDU
Président de la Commission de Territoire de La Hague et Conseiller délégué à l'Aménagement Numérique du territoire



Jean-Pierre LEMYRE
Président de la Commission de Territoire du Val de Saire



Daniel DENIS
Président de la Commission de Territoire de St-Pierre-Église



Jean-Michel BOUILLON
Président de la Commission de Territoire de la Côte des Isles



Stéphane BARBÉ
Président de la Commission de Territoire de Douve et Divette et Conseiller délégué aux Mobilités Alternatives



Jean-Pierre MAUQUEST
Président de la Commission de Territoire de Montebourg



Françoise LEROSIGNOL
Présidente de la Commission de Territoire de la Vallée de l'Ouve



Evelyne MOUCHEL
Présidente de la Commission de Territoire de La Saire

Retrouvez le trombinoscope complet sur lecotentin.fr

Communes et agglo, quelles compétences ?

Les communes représentent le 1^{er} échelon des habitants pour toutes les interrogations liées à la proximité. Les intercommunalités, comme la Communauté d'agglomération du Cotentin, gèrent à la bonne échelle les services confiés par les communes et portent les grands projets du territoire.



LES COMMUNES

Les communes sont en lien direct avec les usagers notamment sur les thématiques de la petite enfance (écoles maternelles, primaires, crèches, etc.) et de l'accompagnement des personnes en difficulté, via le CCAS pour les communes de plus de 1 500 habitants.

Les communes gèrent également l'entretien des parcs, jardins et voiries, la gestion des actes civils et cartes nationales d'identité/passeports, la délivrance des permis de construire et la gestion des équipements sportifs (gymnase, stade), etc.



L'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

Le Cotentin a en charge des compétences de proximité telles que :

- **La gestion du cycle de l'eau** (eau potable, assainissement individuel et collectif, eaux pluviales et GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ;
- **Le cycle des ordures ménagères** (prévention, collecte et traitement) ;
- **La mobilité** (transport urbain, non-urbain, scolaire et développement des mobilités douces).

Retrouvez l'ensemble de l'offre des services proposés par l'agglomération sur lecotentin.fr.

Les compétences d'ingénierie viennent appuyer et développer les stratégies de développement de notre territoire : élaboration du Plan Local d'Urbanisme, politiques d'attractivité économique, médicale et touristique.

ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES

COTENTIN NATURE

L'association Cotentin nature a fêté ses 20 ans ! Vingt années au service de la protection de l'eau, des patrimoines naturels et bâtis sur l'ensemble du Cotentin. En raison de la situation sanitaire nous n'avons pas pu célébrer cet anniversaire. Ce n'est que partie remise !

Nous avons participé sur le parvis de la commune aux rassemblements prévus par Générations futures. Nous espérons voir diminuer l'usage des pesticides en agriculture conventionnelle, conscients des risques pour la santé des agriculteurs et des consommateurs.

Ces rendez-vous mensuels ont été interrompus par le premier confinement. Malgré tout, ils ont permis de nombreuses rencontres et rassemblé 1000 signatures.

L'association agit également pour le respect et la restauration des haies bocagères. Bien que leurs fonctions bénéfiques soient prouvées et reconnues depuis des dizaines d'années, les pratiques de dégradation et de destruction se poursuivent sans contrôle. Cotentin Nature explore actuellement les partenariats et les ressources nécessaires pour agir dans ce domaine.

Nous le constatons de plus en plus, la dégradation des équilibres naturels dans le Val de Saire entraîne la prolifération de plantes invasives. C'est pourquoi nous allons proposer une rubrique consacrée à cette question.

Rejoignez-nous !

Contact : wikimanche. Adresse mail cotentin.nature@gmail.com.



www.cotentin-nature.org
cotentin.nature@gmail.com

LE SECOURS CATHOLIQUE, PRÉSENT À SAINT-PIERRE EGLISE



Des bénévoles appartenant à différentes communes du Val de Saire unissent leurs efforts pour répondre aux missions du Secours Catholique. En collaboration avec les assistantes sociales, les équipes se rapprochent de personnes fragilisées sur le territoire cantonal mais gèrent aussi des actions de charité à visée nationale ou mondiale auprès de Caritas France et de Caritas internationales.

Un jeudi par mois, salle Antoine Chevrier au presbytère, est organisé un «café-sourire» dans un esprit de joie, de fraternité et de convivialité. Il s'agit d'un temps de rencontre ; les personnes présentes fabriquent des objets qui seront proposés à la vente. Des jeux sont organisés ainsi que des promenades si le temps le permet.

Christine Piton relaie l'opération «Familles de vacances» qui donne à des enfants la possibilité d'être accueillis dans une famille pour un temps de vacances.

Les membres du Secours Catholique collectent également des dons en nature, des jouets... au profit de personnes que les assistantes sociales, les CCAS et d'autres partenaires leur demandent d'aider et d'accompagner.

Renseignements auprès d'Annick Anthouard 02 33 54 31 95 et Dominique Halley 02 33 54 35 06.



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - ANTENNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE

Le Secours populaire intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès aux soins, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous.

L'antenne de Saint-Pierre-Eglise propose :

- Une braderie aux vêtements ouverte à tous à la salle des fêtes, le premier mercredi matin du mois.
- Une distribution alimentaire et un accueil des familles en difficulté, le premier vendredi matin du mois.

Adresse : Mairie - Place de l'Abbé de Saint-Pierre - 50330 SAINT-PIERRE-ÉGLISE

Contact : contact@spf50.org - 02 33 43 22 78

Sur le web : www.facebook.com/secourspopulaire50 - www.secourspopulaire.fr/50



LES ATELIERS

L'association «les Ateliers» est une bulle où chacun est libre de s'exprimer par diverses activités support pour rompre avec l'isolement physique et/ou mental conduisant vers l'état de dépression. Une charte de confidentialité hautement respectée sera la seule demande d'adhésion pour cette asso pas comme les autres.

contacts: 06.59.51.13.20 ou lesateliers.sophie@laposte.net



UNC SECTION DE SAINT-PIERRE-EGLISE



L'Union Nationale des Combattants (UNC) a été créée à Paris le 11 décembre 1918. Reconnue d'utilité publique, elle est la plus ancienne des associations nationales d'Anciens Combattants.

Sans distinction d'origine sociale, d'opinion politique, philosophique ou religieuse, l'association UNC section de SAINT-PIERRE-EGLISE :

- Accueille toutes les générations du monde combattant d'hier et d'aujourd'hui qui, à un moment de leur vie, ont porté l'uniforme de l'Armée Française, quel que soit leur statut ou situation (anciens combattants ou non, veuves d'anciens combattants, veuves et orphelins de guerres, militaires de carrière ou contractuels en activité, en retraite, réservistes, anciens militaires du contingent, service civique) mais aussi toutes les personnes qui partagent nos valeurs de liberté et de solidarité ;
- Maintient et développe les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre toutes les personnes qui ont participé à la défense de la patrie ;
- Agit pour la défense des intérêts du monde combattant ;
- Perpétue le souvenir des combattants «Morts pour la France» ;
- Contribue au devoir de mémoire et à la formation civique des jeunes générations ;
- Participe à l'esprit de défense par son témoignage et ses réflexions.



Outre une participation active aux cérémonies commémoratives locales, l'association, fidèle à ses valeurs d'entraide et de camaraderie, propose à ses adhérents des activités conviviales (sorties, randonnées, repas, réunions ludiques...) mais aussi une assistance administrative dans tous les domaines de la vie au quotidien.

Comptant 24 adhérents, l'association est présidée par Monsieur Jean-Marc DUBUISSON. Les fonctions de trésorier et de secrétaire sont respectivement assumées par Monsieur Roger HOUYVET et Madame Gisèle BERTAULT. Monsieur Jean-Louis VAUTIER en est le Porte-drapeau. Le siège social de l'association se situe à la mairie de SAINT-PIERRE-EGLISE.

MUSIKENSAIRE

MKS Association propose chaque année dans le Val de Saire de nombreux concerts, manifestations et événements, notamment le festival MusiKenSaire, gratuit et ouvert à tous.

L'année 2020 a bien commencé avec une pièce de théâtre de boulevard «Faites comme chez vous», qui a rempli les Grandes Halles. Elle a été suivie par une succession d'annulations liées aux mesures sanitaires : le week-end Irlandais et la traditionnelle session du P'tit bistrot, le concert de Jyeuhair et l'action menée en partenariat avec le Trident et le collège Gilles de Gouberville, la fête de la musique (dont MKS sonorise le principal podium) et pour finir le festival MusiKenSaire de fin d'été, dont la soirée d'ouverture était une nouvelle fois prévue à Saint-Pierre-Eglise.



Si les conditions sont enfin favorables, l'année 2021 sera riche avec un premier rendez-vous donné dans le nouveau théâtre, pour un concert exceptionnel de Little Bob Blues Bastards (1ère partie The Hits) suivi par un concert jeune public de Mr Ribouldingue.

Pour connaître les prochains concerts et événements et suivre l'actualité de MKS, rendez-vous sur le site www.musikensaire.fr et sur la page facebook/musikensaire. Pour tout renseignement, adhérer à l'association ou rejoindre l'équipe de bénévoles le temps du festival, appelez au 02 33 54 39 10.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

■ FUNKY DANSE



L'association Funky Danse rassemble une centaine d'adhérents, enfants et adultes, qui souhaitent s'initier au modern jazz et à la danse contemporaine. A chaque fin de saison, le gala de fin d'année rassemble de nombreux spectateurs. L'association remercie la municipalité pour le soutien qu'elle lui apporte.



■ A.S. POINTE COTENTIN

Le club, fort de ses 186 licenciés dont 120 jeunes de 5 à 17 ans, mise avant tout sur le respect et l'épanouissement de ses jeunes joueurs. Nous avons la chance de pouvoir compter sur le soutien de nos nombreux partenaires qui nous font confiance même en cette période difficile et nous les en remercions. Le club s'investit également dans des actions solidaires avec les restos du cœur (collectes de nourriture) et l'association «football globe-trotters» (fourniture d'équipements sportifs au Sénégal). En espérant vite vous revoir pour encourager nos équipes !



Prenez soins de vous.

Site internet : www.as-pointe-cotentin.fr

■ JUDO SAINT PIERRAIS



Créé en 1993, le Judo Saint-Pierrais compte environ 90 licenciés dont 8 ceintures noires.

L'année 2020 a été écourtée en raison de la crise sanitaire actuelle. Les compétitions ont cessé depuis fin février et les entraînements ont été suspendus de mars à juin, puis depuis début novembre.

L'événement majeur de cette année aura été le 26^{ème} tournoi interclubs, qui, en janvier, a réuni plus de 500 participants au complexe sportif des Follières, des pré-poussins aux seniors.

Ce tournoi est un des deux plus importants de la Manche. Les temps forts de ce tournoi ont été le circuit départemental poussins et benjamins et la rencontre par équipes minimes-cadets-seniors, avec la participation d'une dizaine d'équipes, dont une venue de Jaunay-Clan (Vienne).

Sur le plan sportif, Maxime RENOUF (photo) s'est qualifié pour le championnat de France sport adapté après son titre régional. Mais ce championnat national a été reporté à une date ultérieure.

Deux cadets (Guillaume POTIER et Andréa COMPERE) ont accédé au niveau inter-régional.

Pour rappel, les cours ont lieu le mercredi et le vendredi. Les inscriptions peuvent se faire à partir de l'âge de 4 ans ½ durant toute l'année. Outre le judo (loisir ou compétition), des séances de taïso sont proposées. Par ailleurs, le club ayant le label «valides-handicapés, pour un sport ensemble», nous accueillons les personnes en situation de handicap.



Pour tous renseignements, contacter le président, Pierre-Yves Jolivet
(Tél. : 02 33 22 14 55 / 06 79 93 64 46 / Email : allbireo@club-internet.fr)
ou consulter le site internet : www.judosaintpierrais.sportsregions.fr

LE SPB A SOUFLÉ SES TRENTE BOUGIES !

Le 19 octobre 2019, le Saint-Pierre Badminton a fêté ses trente années d'existence. En effet, le SPB a été créé le 16 septembre 1989 par quelques passionnés de sports de raquette, dont Annick Grossin, actuelle présidente.



L'historique du Saint-Pierre Badminton en quelques dates :

- 1990 : Engagement d'une équipe en championnat départemental.
- 1991 : Création de l'école de badminton et engagement d'une seconde équipe en championnat départemental.
- 1992 : Accession de l'équipe 1 en championnat régional 3.
- 1995 : Accession de l'équipe 1 en championnat régional 2.
- 1997 : Accession de l'équipe 1 en championnat régional 1.
- 2000 : Accession de l'équipe 2 en championnat régional, le SPB est alors le seul club de la Manche à avoir deux équipes en championnat régional.
- 2002 : L'équipe 1 participe aux barrages d'accession en championnat national 3. La fédération française de badminton a confié l'organisation de cette compétition nationale au SPB.
- 2003 : L'équipe 1 participe aux barrages d'accession en championnat national 3 à Brest.

Cette belle aventure s'est achevée en 2004, la plupart des joueurs de cette équipe ayant quitté la région pour des raisons professionnelles ou universitaires.

Cette journée du trentième anniversaire fut marquée par diverses animations sportives ouvertes aux joueurs non licenciés : des animations jeunes le matin, puis, l'après-midi, un tournoi adultes regroupant anciens et nouveaux adhérents, suivi d'une démonstration de joueurs de haut niveau.

Cet anniversaire s'est déroulé dans une très bonne ambiance teintée d'émotion, les anciens adhérents éprouvant toujours le même plaisir à se retrouver sur les courts de badminton...

Le Saint-Pierre Badminton permet de pratiquer le badminton en loisir ou en compétition à partir de 6 ans...

- Pour les jeunes, une école de badminton gratuite répartie en deux groupes :
 - 6 / 10 ans : mardi de 16h45 à 18h15.
 - 11 / 15 ans : vendredi de 18h30 à 20h.
 - Pour les adultes, deux séances par semaine : le mardi et le vendredi de 20h à 22h30.
 - Compétition : compétitions individuelles pour les jeunes et compétitions individuelles et par équipe pour les adultes.
- Cette année, le SPB a engagé une équipe en championnat départemental mixte.

Aides du SPB :

- Cotisations peu élevées avec possibilité de réductions pour les jeunes : carte volet associatif (commune de St Pierre Eglise), SPOT 50 (Conseil Départemental), Atouts Normandie (Conseil Régional) et Chèques vacances (ANCV).
- Fourniture des volants .
- Prêt de raquettes pour les jeunes.

Date à retenir : dimanche 28 mars 2021 : le SPB recevra une compétition départementale jeunes.

Il est encore possible de s'inscrire ou de faire deux séances d'essai au complexe des Follières.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à consulter le site du club : www.saintpierrebadminton.fr ou à nous contacter : courriel : club@saintpierrebadminton.fr Tél. : 02.33.54.39.38 (A. Grossin) ou 02.33.54.27.13 (H. Picot).



Tournoi de Noël St pierre badminton



Les 30 ans de St Pierre Badminton

LE CIVISME, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

■ DÉGRADATIONS

Nous avons constaté cette année une augmentation des dégradations des biens publics sur notre commune. Ces délits amputent notre budget communal. Soyons respectueux de notre environnement et de notre mobilier urbain. En effet, ces dégradations sont incompréhensibles : comment justifier de priver les tout-petits de leur aire de jeu, quelle satisfaction en retirer ?

Les dégâts occasionnés cette année par ces actes ne se sont d'ailleurs pas limités au square des P'tits loups.

Certains vandales ont été interpellés et ont dû rembourser les frais occasionnés pour la remise en état de ce qu'ils ont détruit. Il est dommage d'en arriver là et les montants de ces équipements peuvent atteindre des prix très élevés.

Alors, respectons ces aménagements qui ont été réalisés pour le bien-être de tous.



■ CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Pour la sécurité de tous, respectons les limitations de vitesse en centre-ville et les passages piétons. Le stationnement sur les trottoirs est INTERDIT.



Le respect du code de la route et du stationnement, lequel est interdit sur les trottoirs et les lignes jaunes.



Respectons la limite des 15 minutes sur les arrêts-minute.



L'observation des limitations de vitesse dans le bourg et les hameaux.

😊 *La courtoisie en toutes circonstances.*

■ BALAYAGE DES TROTTOIRS, ENTRETIEN DES GARGOUILLES ET DÉSHÉRBAGE

Les propriétaires et locataires sont tenus à plusieurs obligations concernant l'entretien des abords de leur lieu d'habitation :

- Balayer le trottoir le long de la façade.

Les déchets produits par le balayage doivent être mis dans des sacs poubelle ou bacs roulants afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

- Enlever manuellement les mauvaises herbes le long de la façade de leur habitation ainsi que sur toute la largeur du trottoir jusqu'au caniveau, en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

- Maintenir en état de propreté les gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement de leurs eaux pluviales, en veillant à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.



SCOLAIRE-SOCIAL-LOGEMENT

■ RENTRÉE SCOLAIRE 2020 : LE CHANGEMENT D'HORAIRE

Nous observons ces dernières années un nombre croissant d'inscriptions à la restauration scolaire. Les parents inscrivent les enfants à la semaine complète, au planning ou occasionnellement.

Afin de leur assurer, deux vrais services successifs la pause méridienne a été élargie au primaire avec un temps suffisamment long pour que chacun puisse se restaurer de manière satisfaisante. Cette organisation a permis une réduction importante du niveau sonore dans la salle de restauration. Par ailleurs, les responsables du collège acceptent depuis deux ans d'accueillir les CM2 au self, ce qui contribue également à un meilleur confort des rationnaires. Nous les remercions pour cette facilité.

Rappel des horaires de classe :

ECOLE MATERNELLE : 8h30-11h45 et 13h35-16h20

ECOLE PRIMAIRE : 8h30-12h et 14h-16h30.



■ CANTINE : QUOI DE NEUF DANS LES ASSIETTES



Lors d'un précédent bulletin, une carte de fournisseurs des denrées alimentaires avait été présentée.

Le service de la restauration du collège, dirigé par M. Marie, est toujours soucieux de pratiquer un approvisionnement local et autant que possible issu d'une agriculture biologique et/ou raisonnée.

Depuis bientôt un an, le service de restauration s'est conformé à la loi EGalim. Ce texte prévoit que toute restauration scolaire, de la maternelle au lycée, devra proposer au moins un menu végétarien par semaine. Cette mesure est menée à titre expérimental pour deux ans à l'échelle nationale. Elle a pour objectif de faire évoluer les pratiques alimentaires et permettrait de réduire le gaspillage alimentaire. L'équipe de restauration propose ce menu végétarien en restant exigeant sur la qualité nutritionnelle des repas. Cette expérimentation a vocation à utiliser davantage de légumineuses, de les associer à des céréales, des œufs et/ou des produits laitiers.

■ SOUTIEN AUX AÎNÉS ET PERSONNES VULNÉRABLES

La loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées charge les maires de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif destiné à recenser les personnes âgées, handicapées et/ou isolées résidant dans leur domicile, qui se sont fait connaître ou ont été inscrites par un tiers.

Lors des deux confinements, nous avons réactivé notre cellule d'accompagnement des personnes de plus de 75 ans. Les élus ont contacté en moyenne chacun une vingtaine d'habitants pour recenser les éventuels besoins (en soins, en courses, en conseils). Cette démarche a permis de relever des situations fragiles auxquelles la collectivité a apporté une attention toute particulière.

Le questionnaire, joint dans ce bulletin, peut être remis en mairie à tout moment.



MOT DU PRÉSIDENT DU PÔLE DE PROXIMITÉ

En 2017, pour former la Communauté d'agglomération du COTENTIN, notre Communauté de communes de SAINT-PIERRE-EGLISE a fusionné avec 8 autres intercommunalités ainsi qu'avec 2 communes nouvelles, CHERBOURG-EN-COTENTIN et LA HAGUE.

Monsieur Jean-Louis VALENTIN en a été le président jusqu'en 2020. Je tiens à le féliciter et à le remercier pour son travail effectué au sein de cette assemblée, qui était composée de 232 membres et représentait 132 communes.

Cette année, le 13 juillet, c'est Monsieur David MARGUERITTE qui est devenu le nouveau président du COTENTIN. Dans la voie tracée par son prédécesseur, notre président tient, avec les 192 conseillers communautaires, à maintenir la dynamique et à développer notre territoire.

Pour favoriser la relance auprès de tous les acteurs économiques, de nombreuses actions sont entreprises avec entre autres la création d'un fonds d'assistance et de résistance.

Ces financements sont dirigés vers les entreprises qui ne sont pas éligibles à d'autres aides.

Egalement, la plateforme de valorisation des producteurs locaux « j'achète local » favorise le rapprochement des habitants avec les artisans et commerçants locaux.

Financièrement, Le COTENTIN est présent avec les fonds de concours qui soutiennent l'investissement des communes et les aide à se développer. Les dotations de solidarité communautaires sont elles aussi les bienvenues dans les budgets communaux.

Au Pôle de proximité, rue de la Boularderie, le personnel administratif et technique des divers services est là pour vous accueillir. Il vous renseignera sur les nombreuses compétences de proximité gérées par le COTENTIN ou par le service commun.

Ce lieu est devenu une véritable maison des services de proximité où de nombreux services organisent régulièrement des permanences, dont certaines en visio-accueil. Vous pouvez y obtenir en direct tous les renseignements qu'il vous faut sur le CLIC, l'ERAD, la CPAM, le CDHAT, la MEF, la mission locale, pôle emploi...

Ce lien entre l'habitant et le COTENTIN doit être permanent.

En ce début d'année, je tiens à remercier tous les agents communautaires de l'excellent travail effectué. J'ai confiance dans cette belle agglomération, dans ce COTENTIN qui est reconnu au-delà de nos frontières.

Mesdames, Messieurs, c'est avec enthousiasme et avec une grande confiance en l'avenir, que je vous souhaite une excellente année 2021.

Daniel DENIS

Président du pôle de proximité
de SAINT-PIERRE-EGLISE



HOMMAGE AU DOCTEUR JEAN-MARIE LE BOUTEILLER

Jeudi 12 novembre, nous avons appris le décès de Jean-Marie LE BOUTEILLER, âgé de 74 ans. Une cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 17 novembre à SAINT-PIERRE-EGLISE, suivie d'une inhumation au cimetière communal.

Le docteur LE BOUTEILLER symbolise le médecin de famille dans le sens noble du terme. Très engagé, il a sillonné durant des années les routes du Val de Saire pour soigner ses patients sans compter ses heures, de jour comme de nuit.

Cet homme de science a marqué de son empreinte la vie locale. Il suscitait l'admiration et la sympathie auprès de tous ceux qui le cotoyaient. Avec une disponibilité hors du commun sur tout le canton, il était très apprécié et toujours à l'écoute de ses patients.

Avec son épouse, médecin généraliste installée dans le même cabinet, ils ont exercé leur métier avec humanité et dévouement, durant plus de trente années à SAINT-PIERRE-EGLISE.

En 1993, suite au décès d'Auguste DELACOUR, maire de 1989 à 1993, Jean-Marie LE BOUTEILLER est élu maire et président de la communauté de communes jusqu'en 1998.

C'est cette même année qu'il est élu conseiller général jusqu'en 2004.

Ce parcours dédié à la collectivité lui a valu d'être nommé maire honoraire de SAINT-PIERRE-EGLISE.

De nombreux habitants de notre canton ont été touchés par sa disparition. Ils se joignent aux membres du Conseil municipal, à la municipalité et à moi-même pour témoigner à Odile LE BOUTEILLER, son épouse et à sa famille notre fort attachement, notre grand respect et nos sincères condoléances.

Avec leur accord et celui du Père Michel HERBERT, curé de la paroisse, un hommage en son honneur à l'issue de cette période de crise sanitaire sera organisé en l'église et dans les Grandes Halles de SAINT-PIERRE-EGLISE.



2021



ZONE A

Académies :
Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble, Limoges, Lyon,
Poitiers

ZONE B

Académies :
Aix-Marseille, Amiens, Caen,
Lille, Nancy-Metz, Nantes,
Nice, Orléans-Tours, Reims,
Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C

Académies :
Créteil, Montpellier, Paris,
Toulouse, Versailles

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
V 1	Jour de l'an	L 1	Ella 05	L 1	Aubin 09	J 1	Hugues	S 1	Fête du travail	M 1	Justin
S 2	Basile	M 2	Présentation	M 2	Ch. le Bon	V 2	Sandrine	D 2	Boris	M 2	Blandine 1
D 3	Epiphanie	M 3	Blaise	M 3	Guénolé	S 3	Richard	L 3	Philippe, Jacq. 18	J 3	Kévin
L 4	Odilon 01	J 4	Véronique 1	J 4	Casimir	D 4	Pâques 1	M 4	Sylvain	V 4	Clotilde
M 5	Edouard	V 5	Agathe	V 5	Olive	L 5	L. de Pâques 14	M 5	Judith	S 5	Igor
M 6	Mélaïne 1	S 6	Gaston	S 6	Colette 1	M 6	Marcellin	J 6	Prudence	D 6	Norbert
J 7	Raymond	D 7	Eugénie	D 7	Félicité	M 7	J-Baptiste	V 7	Gisèle	L 7	Gilbert 23
V 8	Lucien	L 8	Jacqueline 06	L 8	Jean de Dieu 10	J 8	Julie	S 8	Victoire 1945	M 8	Médard
S 9	Alix	M 9	Apolline	M 9	Françoise	V 9	Gautier	D 9	Pacôme	M 9	Diane
D 10	Guillaume	M 10	Arnaud	M 10	Vivien	S 10	Fulbert	L 10	Solange 19	J 10	Landry 1
L 11	Pauline 02	J 11	ND Lourdes 1	J 11	Rosine	D 11	Stanislas	M 11	Estelle 1	V 11	Barnabé
M 12	Tatiana	V 12	Félix	V 12	Justine	L 12	Jules 15	M 12	Achille	S 12	Guy
M 13	Yvette 1	S 13	Béatrice	S 13	Rodrigue 1	M 13	Ida	J 13	Ascension	D 13	Antoine de P.
J 14	Nina	D 14	Valentin	D 14	Mathilde	M 14	Maxime	V 14	Matthias	L 14	Elisée 24
V 15	Rémi	L 15	Claude 07	L 15	Louise 11	J 15	Paterne	S 15	Denise	M 15	Germaine
S 16	Marcel	M 16	Julienne	M 16	Bénédictine	V 16	Benoît	D 16	Honoré	M 16	J. F. Régis
D 17	Roseline	M 17	Alexis	M 17	Patrice	S 17	Anicet	L 17	Pascal 20	J 17	Hervé
L 18	Prisca 03	J 18	Bernadette	J 18	Cyrille	D 18	Parfait	M 18	Eric	V 18	Léonce 1
M 19	Marius	V 19	Gabin 1	V 19	Joseph	L 19	Emma 16	M 19	Yves 1	S 19	Romuald
M 20	Sébastien 1	S 20	Aimée	S 20	PRINTEMPS	M 20	Odette 1	J 20	Bernardin	D 20	Fête des Pères
J 21	Agnès	D 21	Damien	D 21	Clémence 1	M 21	Anselme	V 21	Constantin	L 21	ÉTÉ 25
V 22	Vincent	L 22	Isabelle 08	L 22	Léa 12	J 22	Alexandre	S 22	Emile	M 22	Alban
S 23	Barnard	M 23	Lazare	M 23	Victorien	V 23	Georges	D 23	Pentecôte	M 23	Audrey
D 24	Fr. de Sales	M 24	Modeste	M 24	Cath. Suède	S 24	Fidèle	L 24	L. Pentecôte 21	J 24	Jean-Baptiste 1
L 25	Conv. de Paul 04	J 25	Roméo	J 25	Annonciation	D 25	Marc	M 25	Sophie	V 25	Prosper
M 26	Paule	V 26	Nestor	V 26	Larissa	L 26	Alida 17	M 26	Bérenger 1	S 26	Anthelme
M 27	Angèle	S 27	Honorine 1	S 27	Habib	M 27	Zita 1	J 27	Augustin	D 27	Fernand
J 28	Th. d'Aquin 1	D 28	Romain	D 28	Gontran 1	V 28	Valérie	V 28	Germain	L 28	Irénée 26
V 29	Gildas	L 29	Gladys 13	L 29	Gladys 13	J 29	Cath. de S.	S 29	Aymar	M 29	Pierre, Paul
S 30	Martine	M 30	Amédée	M 30	Amédée	V 30	Robert	D 30	Fête des Mères	M 30	Martial
D 31	Marcelle	M 31	Benjamin	M 31	Benjamin	L 31	Visitation 22	L 31	Visitation 22		

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
J 1	Thierry 1	D 1	Alphonse	M 1	Gilles	V 1	Thérèse	L 1	Toussaint 44	M 1	Florence
V 2	Martinien	L 2	Julien Eymard 31	J 2	Ingrid	S 2	Léger	M 2	Défunts	J 2	Viviane
S 3	Thomas	M 3	Lydie	V 3	Grégoire	D 3	Gérard	M 3	Hubert	V 3	François Xav.
D 4	Florent	M 4	Jean-Marie	S 4	Rosalie	L 4	Fr. d'Assise 40	J 4	Charles 1	S 4	Barbara 1
L 5	Antoine 27	J 5	Abel	D 5	Raïssa	M 5	Fleur	V 5	Sylvie	D 5	Gérald
M 6	Mariette	V 6	Sauveur	L 6	Bertrand 36	M 6	Bruno 1	S 6	Berthe	L 6	Nicolas 49
M 7	Raoul	S 7	Gaëtan 1	M 7	Reine 1	J 7	Serge	D 7	Carine	M 7	Ambroise
J 8	Thibault	D 8	Dominique	M 8	Adrien	V 8	Pélagie	L 8	Geoffroy 45	M 8	Imm. Conception
V 9	Amandine 1	L 9	Amour 32	J 9	Alain	S 9	Denis	M 9	Théodore	J 9	Pierre Fourier
S 10	Ulrich	M 10	Laurent	V 10	Inès	D 10	Ghislain	M 10	Léon	V 10	Romarc
D 11	Benoît	M 11	Claire	S 11	Adelphé	L 11	Firmin 41	J 11	Armistice 1918 1	S 11	Daniel 1
L 12	Olivier 28	J 12	Clarisse	D 12	Apollinaire	V 12	Wilfried	V 12	Christian	D 12	Corentin
M 13	Henri, Joël	V 13	Hippolyte	L 13	Aimé 37	M 13	Géraud 1	S 13	Brice	L 13	Lucie 50
M 14	Fête Nationale	S 14	Evrard	M 14	Cyprien	J 14	Juste	D 14	Sidoine	M 14	Odile
J 15	Donald	D 15	Assomption 1	M 15	Roland	V 15	Thérèse d'Avila	L 15	Albert 46	M 15	Ninon
V 16	ND Carmel 1	L 16	Armel 33	J 16	Edith	S 16	Edwige	M 16	Marguerite	J 16	Alice
S 17	Charlotte	M 17	Hyacinthe	V 17	Renaud	D 17	Baudoin	M 17	Elisabeth	V 17	Gaël
D 18	Frédéric	M 18	Hélène	S 18	Nadège	L 18	Luc 42	J 18	Aude	S 18	Gatien
L 19	Arsène 29	J 19	Jean-Eudes	D 19	Emilie	M 19	René	V 19	Tanguy 1	D 19	Urbain 1
M 20	Marina	V 20	Bernard	L 20	Davy 38	M 20	Adeline 1	S 20	Edmond	L 20	Théophile 51
M 21	Victor	S 21	Christophe	M 21	Matthieu 1	J 21	Céline	D 21	Dimitri	M 21	HIVER
J 22	Marie-Madeleine	D 22	Fabrice 1	M 22	AUTOMNE	V 22	Elodie	L 22	Cécile 47	M 22	Françoise Xav.
V 23	Brigitte	L 23	Rose, Roseline 34	J 23	Constant	S 23	Jean de C.	M 23	Clément	J 23	Armand
S 24	Christine 1	M 24	Barthélémy	V 24	Thèle	D 24	Florentin	M 24	Flora	V 24	Adèle
D 25	Jacques	M 25	Louis	S 25	Hermann	L 25	Crépin 43	J 25	Catherine	S 25	Noël
L 26	Anne, Joachim 30	J 26	Natacha	D 26	Côme, Damien	M 26	Dimitri	V 26	Delphine	D 26	Etienne
M 27	Nathalie	V 27	Monique	L 27	Vinc. de Paul 39	M 27	Emeline	S 27	Sévrin 1	L 27	Jean 52
M 28	Samson	S 28	Augustin	M 28	Venceslas	J 28	Simon, Jude 1	D 28	Jacq. de la M.	M 28	Innocent
J 29	Marthe	D 29	Sabine	M 29	Michel 1	V 29	Narcisse	L 29	Saturnin 48	M 29	David
V 30	Juliette	L 30	Fiacre 1 35	J 30	Jérôme	S 30	Bienvenue	M 30	André	J 30	Roger
S 31	Ignace de L. 1	M 31	Aristide			D 31	Quentin			V 31	Sylvestre